



Transports privés de marchandises / Transports pour propre compte

Comment protéger mon matériel
si il était endommagé ou volé
lors d'un déplacement ?

 assurance **citoyenne**

Identification des risques

Des garanties adaptées à chaque étape de votre activité

Avant d'être livrée au destinataire, toute marchandise vit une expérience de terrain difficile. Identifions les risques ensemble :



EN CIRCULATION



EN STATIONNEMENT



LORS DE CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT

LES ACCIDENTS DE ROUTE CARACTÉRISÉS,
l'incendie aux matériels
et/ou aux produits

Collision, heurt du véhicule ou de son changement ;
Rupture d'essieu, de frein ou d'attelage, de châssis ou de direction, de roue, éclatement de pneumatique ;
Chute, versement ou renversement du véhicule avec son chargement ;
Incendie, explosion.

LES ÉVÈNEMENTS AUTRES,
que les accidents de route
caractérisés et l'incendie

Qui ne sont pas consécutifs à un accident caractérisé survenu au véhicule transporteur, à la suite de mouille ;
Causés par suite de leur chute ou de heurt au cours des opérations de chargement ou de déchargement de sol.

LES VOLS*

Vol des marchandises et/ou de votre matériel professionnel consécutif* ;
Vol à bord de votre véhicule* ;
Vol par agression.

* Selon clauses et conditions du contrat.

Exemples de dommages

La protection du matériel dont vous êtes le propriétaire

Artisan, commerçant, technicien... Quelle que soit votre activité, vous transportez régulièrement votre matériel et vos produits dans votre véhicule. Quelles seraient les conséquences en cas de sinistres ?



EN CIRCULATION

Un artisan se fait voler son matériel après effraction de son véhicule, alors qu'il travaille chez son client.

Montant du matériel volé : 11 525 €

→ **La solution AXA : AXA vous indemnise à la hauteur de la valeur des marchandises volées⁽¹⁾.**



EN STATIONNEMENT

Une camionnette est accidentée. Elle contenait une chaudière à livrer ainsi que de l'outillage professionnel.

Montant du matériel endommagé : 22 734 €

→ **La solution AXA : profitez d'une extension aux biens confiés à l'assuré dans le cadre de l'activité déclarée.**



LORS DE CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT

Un photocopieur en retour de réparation est endommagé lors de son déchargement.

Montant du préjudice : 25 875 €

→ **La solution AXA : protégez vos marchandises transportées contre les dommages et les pertes matériels subis depuis leur enlèvement jusqu'au lieu de livraison convenu.**

(1) Selon clauses et conditions au contrat.

Les atouts de l'offre AXA

Votre matériel dépend de votre activité. Si il est endommagé ou volé lors d'un déplacement, cela peut mettre en péril votre activité. AXA vous propose une offre complète et adaptée à vos pratiques commerciales en France comme à l'étranger.

→ Pour tous vos flux de marchandises

- entre vos fournisseurs et vos sites
- entre vos sites et vos clients
- entre vos différents sites
- entre vos clients et vos sites, en retour après refus de livraison
- pour vos besoins de service après-vente
- pour vos expositions (en option)
- confiées à des transporteurs ou transportées dans vos propres véhicules

→ Pour des valeurs d'indemnisation fixées à l'avance :

- en prix de revient
- en valeur d'achat
- en prix de vente
- en prix de vente majoré de 10 % à 20 % ou plus après analyse



■ Une protection en adéquation avec vos pratiques commerciales

Quelles que soient vos conditions d'achat ou de vente en France ou à l'International (Incoterms), nos garanties vous sont acquises dès lors que vous avez un risque de transport à votre charge*.

■ Le + d'AXA (garantie intégrée d'office)

Lorsque les risques de transport ne sont pas à votre charge, notre garantie vous est acquise en cas de défaillance de l'assureur Transport de votre client à l'international*.

* Selon clauses et conditions du contrat.

LES ATOUTS

- La couverture est valable en France métropolitaine et pays limitrophes.
- Le contrat est valable pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.
- La souscription de contrats temporaires est possible.

Services inclus

- Crise majeure
- Ma Réputation Pro
- Alerte Météo

LA SOLUTION AXA VOUS APPORTE

- Une expertise dans l'analyse de vos risques de transport.
- La maîtrise de vos conditions d'assurance et de leur coût.
- Un service d'émission rapide de vos certificats d'assurance.
- Le traitement de vos sinistres par des équipes spécialisées.
- Une indemnisation rapide sur des bases convenues.

Principales exclusions

Les modalités de fonctionnement du contrat

Principale exclusion du contrat

Les dommages résultant d'une activité de transporteur public de marchandises.

CONTACTS D'URGENCE

En cas de Crise Majeure

 01 55 92 22 95

Activation du contrat

Disponibilités des services :

Les services sont disponibles dès le début de la durée de vie du contrat.

Modalités en cas de sinistres :

- Vous disposez de 5 jours ouvrés pour déclarer le sinistre et de 2 jours pour un vol.
- Prendre les mesures nécessaires pour limiter l'importance du sinistre.
- Attendre l'accord écrit d'AXA pour débuter des réparations.

Vie du contrat

Durée de vie du contrat :

- Il commence à la date convenue entre vous et AXA.
- S'il s'agit d'un contrat à tacite reconduction, il est reconduit annuellement si non dénonciation.

Modalités légales de résiliation du contrat :

- La demande de résiliation doit se faire par lettre recommandée et avec accusé réception.
- Elle doit respecter le préavis prévu par le contrat.

DEMANDE DE DEVIS

Vous voulez en savoir plus ?

Remplissez le coupon ci-dessous et remettez-le à votre interlocuteur AXA habituel.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

LISTES DES VÉHICULES :

Marque	Immatriculation	Type*	Valeur maximum de votre matériel et produits à garantir par véhicule

*Renseignements disponibles en consultant votre carte grise.

Les réponses aux questions posées sont nécessaires pour la conclusion du contrat d'assurance ; les conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration sont celles prévues par le Code des Assurances [articles L 113.8 - nullité du contrat et L 113.9 - réduction des indemnités].

Votre interlocuteur AXA

Entreprise Responsable, AXA France développe depuis plusieurs années des produits d'assurance à dimension sociale et environnementale.



assurance
citoyenne

Cette offre appartient à la gamme « Assurance citoyenne ». Par cette démarche, AXA s'engage à plus de confiance, plus de prévention, plus de solidarité, plus d'engagement pour l'environnement, en proposant des produits d'assurance qui répondent aux besoins de votre entreprise mais aussi à ceux de la société dans son ensemble. Pour en savoir plus sur les atouts citoyens de cette offre, rendez-vous sur axa.fr

En savoir plus sur entreprise.axa.fr

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre • **AXA Assurances IARD Mutuelle.** Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers - Siren 775 699 309 • **AXA France Vie.** S.A. au capital de 48 7725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre • **AXA Assurances Vie Mutuelle.** Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353457245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • **Juridica.** S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi • **AXA Assistance France Assurances.** S.A. au capital de 51 275 660 € - 451 392 724 R.C.S. Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon - **Entreprises régies par le Code des Assurances** • **AXA Assistance France.** S.A. au capital de 9 071 981 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide - 92320 Châtillon - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 11060030.

réinventons / notre métier

